



## Calendrier des élections Vacance au CE

### Vice-présidence à la vie professionnelle

<b>Au plus tard le 15 mai 2025</b>	Envoi d'un courriel à tous les membres du SEBL annonçant la tenue d'une élection.	
<b>15 mai 2025</b>	Annonce officielle de l'appel de candidatures par la présidence du comité des élections. Première journée pour la réception des mises en candidature.	Clause 3.1.2
<b>29 mai 2025</b>	Dernière journée pour la réception des mises en candidature.	Clause 3.1.2
<b>30 mai 2025</b>	Date limite pour la présidence du comité des élections pour accuser réception et confirmer par écrit l'acceptation ou le rejet des candidatures.	Clause 3.1.2
<b>2 juin 2025</b>	Date limite de réception d'une contestation de rejet d'une candidature par la présidence du comité des élections. Fin du délai de contestation.	Clause 3.1.2
<b>Au plus tard le 3 juin 2025</b>	Date limite pour le comité des élections pour rendre sa décision après avoir évalué les motifs au soutien de la contestation de la personne candidate.	Article 3.5
<b>Au plus tard le 3 juin 2025</b>	La présidence du comité des élections fait paraître l'avis d'élection. <b>Début de la campagne électorale.</b> Notes : - La campagne électorale débute lorsque la présidence du comité des élections fait paraître l'avis d'élection et se termine le jour des élections. - Une personne candidate ne peut pas faire campagne avant l'avis d'élection.	Clause 3.2.1
<b>APD extraordinaire 18 juin 2025 (au besoin)</b>	Présentation des personnes candidates lors de l'APD. Élection en APD	Clause 3.2.3 Clause 3.2.5